

802
a

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

**ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE RENNES MÉTROPOLE EFFECTUANT
UN DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE**

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : Didier

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : Ateliers Villes de l'IVC (Institut pour la Ville et Commerce)

Voyage

Lieu de la mission : BORDEAUX

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet-2006 (art.10)

Date et heure de départ : le ...5... / ...10... / 2022..... à18. H ...35...

Date et heure de retour : le ...7... / ...10... / 2022... à ...12...H 13.....

Frais

La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

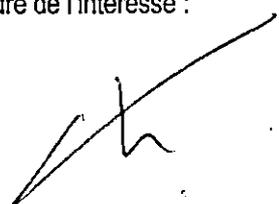
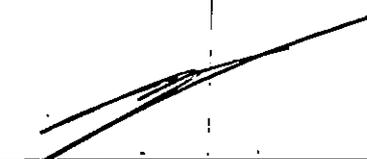
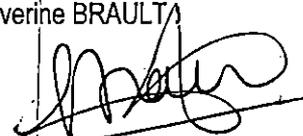
- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

.....
.....

<p>Date : ...3... / ...05... / 2022... Signature de l'intéressé :</p> 	<p>Date : / / 20</p> <p>Signature de la Présidente de Rennes Métropole :</p> 	<p>Date : / / 20 ¹⁶ NOV. 2022</p> <p>Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT</p> 
---	--	--

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE OU DÉROGATOIRE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire de Rennes délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission :

Voyage

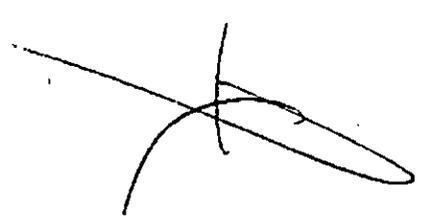
Lieu de la mission : BORDEAUX

Date et heure de départ : le 5 /10/ 2022 à H

Date et heure de retour : le 7 /10 / 2022 à H

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de repas et de
nuitées ainsi que (Autres frais).

Date :	Date :
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT :

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT

I – FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué :

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe			
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus			
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2^eme classe Rennes - soit :
 aller – retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

II – INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait		17,50€	
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €			
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€			
	Par dérogation si >60€			
Total des indemnités journalières dues				

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l'élu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l'élu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l'élu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III – TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit€ versés à l'élu ; avance versée de € donc solde dû à l'élu : €

Et € versés au prestataire de service :

€

X
802
7

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
MISSION PRESTATION SOCIALES & ARE
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : Atelier IVC (Institut pour la Ville et le Commerce) et AG

Voyage

Lieu de la mission : PARIS

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art.10)

Date et heure de départ : le 16 / 06 / 2022 à 7 H 01

Date et heure de retour : le 16 / 06 / 2022 à 19 H 25

Frais

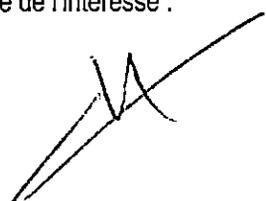
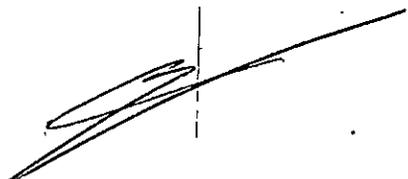
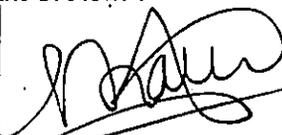
La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

Date : / / 20	Date : / / 20	Date : / / 20 16 NOV. 2022
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Maire de Rennes : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICÉ PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE OU DÉROGATOIRE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire de Rennes délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : Atelier Institut Ville Commerce

Voyage

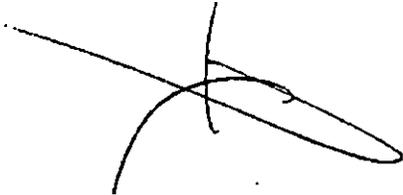
Lieu de la mission : PARIS

Date et heure de départ : le 16/06/2022 à H

Date et heure de retour : le 16/06/2022 à H

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de repas et de
nuitées ainsi que (Autres frais).

Date : Signature de l'intéressé : 	Date : Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT :
---	---

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT

I – FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué :

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe			
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus			
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2^eme classe Rennes - soit :
 aller – retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

II – INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait		17,50€	
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €			
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€			
	Par dérogation si >60€			
Total des indemnités journalières dues				

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l'élu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l'élu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l'élu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III – TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit€ versés à l'élu ; avance versée de € donc solde dû à l'élu :

Et € versés au prestataire de service :

€

Sa

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

**ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT
MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE
OU DÉROGATOIRE**

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER.....

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux commerces et à l'artisanat.....

Objet de la mission : 13^{ème} journée nationale du Management du Centre Ville.....

Mission prestations sociates et ARE
28 MARS 2022
Courrier arrivé

Voyage

Lieu de la mission : PARIS.....

Date et heure de départ : le 22..... / 03..... / 2022..... à 13..... H39.....

Date et heure de retour : le ...23... / 03..... / 2022..... à 20..... H 25.....

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de ...2..... repas et de
nuitées ainsi que achat tickets de métro..... (Autres frais).

Date : <u>26/03/2022</u>	Date : <u>31 MARS 2022</u>
Signature de l'intéressé :	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT :
	

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT
LE BOUGEANT. Didier	46,60	Avril 2022

I – FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué : Rennes.....Paris.....

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe	X		
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus		3,80+2,80	6,60
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			6,60

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2^eème classe Rennes - soit :
 aller – retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

II – INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait		17,50€	
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €	1 midi		22,30
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€ Par dérogation si >60€	1 Pt. déjeuner		47,10
Total des indemnités journalières dues				40,00

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l'élu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l'élu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l'élu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III – TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit 46,60.....€ versés à l'élu ; avance versée de € donc solde dû à l'élu : €

Et € versés au prestataire de service :

46,60 €

α

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : 13^{ème} journée nationale du Management de Centre Ville

Mission prestations sociales et ARE
2.8 MARS 2022
Courrier arrivé

Voyage

Lieu de la mission : PARIS.....

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art.10)

Date et heure de départ : le ...22... / ...03... / 2022..... à **13 H 39**

Date et heure de retour : le ...23... / ...03... / 2022..... à **20 H 25**

Frais

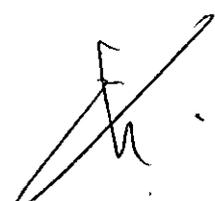
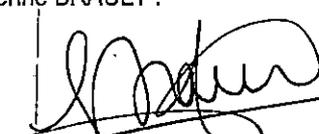
La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

Date : / / 20	Date : / / 20	Date : / / 20 29 MARS 2022
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Maire de Rennes : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : HERVE Prénom : Marc

Fonction : 1^{ER} adjoint délégué à l'urbanisme

Objet de la mission : Voyage d'études

Mission prestations sociales et ARE

10 NOV. 2022

Courrier arrivé

Voyage

Lieu de la mission : Montpellier

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art. 10)

Date et heure de départ : le 04/10/2022 à 7 H 40

Date et heure de retour : le 06/10/2022 à 15 H 18

Frais

La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

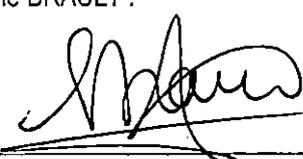
- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

.....
.....

Date : 9.10.2022 Signature de l'intéressé : 	Date : 2.10.2022 Signature de la Maire de Rennes : 	Date : 10 NOV. 2022 Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 
---	---	--

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE OU DÉROGATOIRE

Élu en déplacement

Nom : HERVE Prénom : Maxc

Fonction : Adjoint à la Maire

Objet de la mission : Voyage d'Etudes

Mission prestations sociales et ARE

08 NOV. 2022

Courrier arrivé

Voyage

Lieu de la mission : Montpellier

Date et heure de départ : le 4.10.2022 à H

Date et heure de retour : le 6.10.2022 à H

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de 3 repas et de
nuitées ainsi que (Autres frais).

Date : <u>2/11/22</u>	Date : <u>15 NOV. 2022</u>
Signature de l'intéressé : 	Par délégation de la Maire-Présidente La Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT
<u>HERVE. Marc</u>	<u>52,50[€]</u>	<u>Décembre 2022</u>

I - FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué :

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe	α		
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus ***			
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2ème classe Rennes - soit :
 aller - retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

*** Pour les tickets de métro et bus parisiens, le remboursement se fait sur la base de 1.49 €/ticket sauf si justificatif d'achat contraire fourni.

II - INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait	2 midi 1 soir	17,50€	52,50
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €			
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€			
	Par dérogation si > 60€			
Total des indemnités journalières dues				52,50

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l'élu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l'élu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l'élu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III - TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit ..52,50..€ versés à l'élu ; avance versée de € donc solde dû à l'élu : €

Et € versés au prestataire de service

52,50 €

A

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : HERVE Prénom : Marc

Fonction : Adjoint Maire

Objet de la mission : ANRU

Mission prestations sociales et ARE
23 MARS 2022
Gourrier arrivé

Voyage

Lieu de la mission : Paris

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (*) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art. 10)

Date et heure de départ : le 10/3/2022 à 19 H48

Date et heure de retour : le 10/3/2022 à 17 H59

Frais

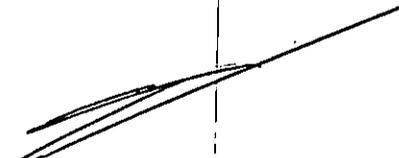
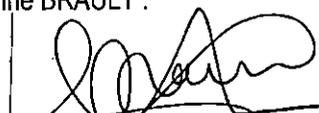
La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

Date : / / 20	Date : / / 20	Date : / / 20 <u>24 MARS 2022</u>
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Maire de Rennes : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 

23 FEV. 2022

sa

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : HERVE Prénom : Marc

Fonction : 1^{er} Adjoint *901959*

Objet de la mission : Echanges Rennes-Brest.....

Voyage

Lieu de la mission : Brest.....

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art. 10)

Date et heure de départ : le26 /01 / 2022..... à7 H02

Date et heure de retour : le26 /01 / 2022..... à17. H 18.....(arrivée 20h35)

Frais

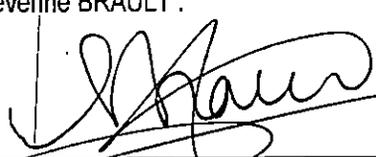
La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

Date : / / 20 Signature de l'intéressé : 	Date : / / 20 Signature de la Maire de Rennes : 	24 FEV. 2022 Date : / / 20 Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 
--	---	---

d

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE OU DÉROGATOIRE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire de Rennes délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : France Urbaine

Voyage

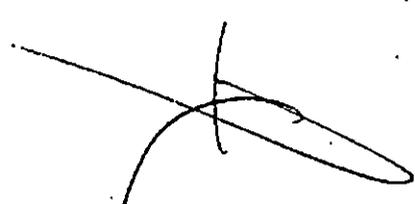
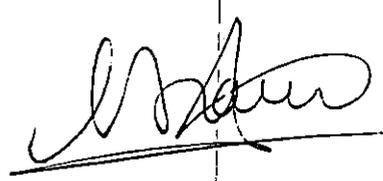
Lieu de la mission : PARIS

Date et heure de départ : le 12/09/2022 à H

Date et heure de retour : le 12/09/2022 à H

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de repas et de
nuitées ainsi que (Autres frais).

<p>Date :</p> <p>Signature de l'intéressé :</p> 	<p>Date : 21 NOV. 2022</p> <p>Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT :</p> 
---	---

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT
LE BOUGEANT. Didier	17,50	Décembre 2022

I – FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué : ..Rennes.....Paris..

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe	X		
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus			
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2ème classe Rennes - soit :
 aller – retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

II – INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait	1. Midi	17,50€	17,50
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €			
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€			
	Par dérogation si >60€			
Total des indemnités journalières dues				17,50€

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l'écu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l'écu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l'écu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III – TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit 17,50 € versés à l'écu ; avance versée de € donc solde dû à l'écu :

Et € versés au prestataire de service :

17,50 €

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PCP - MISSION PRESTATIONS
11 RUE KLÉBER - RENNES

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

K.
Mission prestations sociales et AR
16 NOV. 2022
Courrier arrivé

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : Didier

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : France Urbaine – Les défis d'une attractivité commerciale durable.....

Mission prestations sociales et AR
16 NOV. 2022

Voyage

Lieu de la mission : PARIS.....

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art.10)

Date et heure de départ : le 12 / 09 / 2022 à 11 H 35

Date et heure de retour : le 12 / 09 / 2022 à 20 H 25

Frais

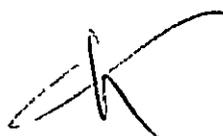
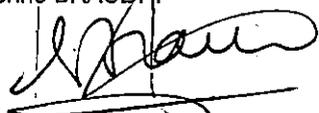
La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

Date : / / 20	Date : / / 20	Date : / 16 NOV. 2022
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Maire de Rennes : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 

Sx

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MANDAT SPÉCIAL CLASSIQUE OU DÉROGATOIRE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER.....

Fonction : Adjoint à la Maire de Rennes délégué aux Commerces et à l'Artisanat.....

Objet de la mission : Salon du SIEC

Voyage

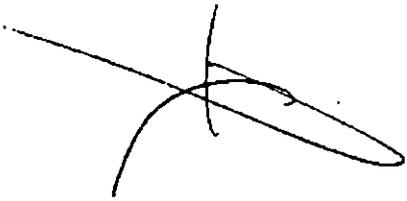
Lieu de la mission : PARIS.....

Date et heure de départ : le 21/09/2022 à H

Date et heure de retour : le 23/09/2022 à H

Frais

Le mandataire de la mission certifie avoir supporté personnellement les frais de repas et de
nuitées ainsi que (Autres frais).

Date :	Date : 21 NOV. 2022
Signature de l'intéressé :	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT :
	

Documents à joindre à l'état de frais (aucun remboursement sans originaux)

- Originaux des titres de transport (Billets de train, avion, tickets métro, factures de taxi, etc...)
- Copie de la carte grise (si utilisation du véhicule personnel)
- Justificatifs pour les frais d'hébergement et de repas (factures, tickets de caisse, etc...)

Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines		
PRESTATAIRE	MONTANT	DATE DE PAIEMENT
LE BOUGEANT DIDIER	35 €	Décembre 2022

--	--	--

I – FRAIS DE TRANSPORT (réservé DRH) ; Trajet effectué : Rennes.....Paris.....

	Puissance fiscale*	Nombre de km**	Prix
Véhicule personnel CV		
Train - 2 ^e classe	<u>2</u>		
Avion			
Véhicule de Service			
Frais de parking			
Frais de métro, bus			
Frais de taxi			
Frais d'autoroute			
Autre (préciser)			
TOTAL			

Indemnisation sur la base du tarif SNCF 2ème classe Rennes - soit :
 aller – retour x € = €

Taux au 1er mars 2019	** jusqu'à 2000 km	** de 2001 à 10 000 km	** au-delà de 10 000 km
*5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
*6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
*8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile :

II – INDEMNITÉS JOURNALIÈRES sur la base du forfait (réservé DRH)

Indemnités dues		Nombre	Forfait / montant	Montant
Repas	Forfait	<u>1 midi 1 soir</u>	17,50€	<u>35€</u>
	Dérogation : circonstances contraintes plafonné à 25 €			
Nuitées (petit déjeuner compris)	Forfaitaire si ≤ 45€		45,00€	
	Au réel entre 45€ et 60€			
	Par dérogation si >60€			
Total des indemnités journalières dues				

L'indemnité journalière se décompose ainsi :

- Une indemnité de repas du midi lorsque l' élu se trouve en mission de 11 heures à 14 heures.
- Une indemnité de repas du soir lorsque l' élu se trouve en mission de 18 heures à 21 heures.
- Une indemnité de nuitée lorsque l' élu se trouve en mission de 0 heure à 5 heures.

III – TOTAL DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA MISSION (réservé DRH)

Soit 35.....€ versés à l' élu ; avance versée de € donc solde dû à l' élu : €

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
MISSION PRESTATION SOCIALES & ARE
11 RUE KLÉBER - RENNES

α

MANDAT SPÉCIAL
ORDRE DE MISSION POUR LES ÉLUS
DE LA VILLE EFFECTUANT UN
DÉPLACEMENT HORS MÉTROPOLE

Élu en déplacement

Nom : LE BOUGEANT Prénom : DIDIER

Fonction : Adjoint à la Maire délégué aux Commerces et à l'Artisanat

Objet de la mission : SIEC

Voyage

Lieu de la mission : PARIS

Moyen de transport utilisé

- Véhicule personnel (1) Train Bateau
 Véhicule de service Avion Covoiturage

(1) Vous devez avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule. Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art.10)

Date et heure de départ : le 21 / 09 / 2022 à 7 H 35

Date et heure de retour : le 23 / 09 / 2022 à 19 H 25

Frais

La mission entraînera-t-elle des frais à votre charge nécessitant un remboursement ? :

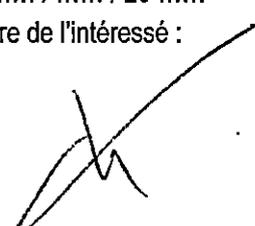
- Oui, j'enverrai donc un état de frais et mes justificatifs à mon retour. Non, cet ordre de mission peut être classé dès la fin du déplacement.

À titre dérogatoire, je demande le remboursement ou la prise en charge de :

- Hôtel au réel Mon déplacement en avion
 Repas jusqu'à 25 € Mon déplacement à l'étranger

Pour les motifs suivants (à préciser obligatoirement pour que la demande soit étudiée) :

.....
.....

Date : / / 20	Date : / / 20	Date : / / 2022
Signature de l'intéressé : 	Signature de la Maire de Rennes : 	Signature de la Responsable de la Mission Prestations de la DRH, Séverine BRAULT : 